

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

Le 3 septembre 2024 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 23/08/2024

Présents : 10 / 13 : Mme CAPELLI Aurélie, M DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme GAFFET Muriel, Mme CREPEL Christine, M. LOUCHE Robin,
Absents : 3 / 13 : Mme REUTER Dominique, M. CROUZET André, Mme COLLOMB Valérie

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. LOUCHE Robin a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

**MARCHE 2023-05
Lot 10 Avenant 1**

Vu la délibération DEL2023-049 du 4 octobre 2023 attribuant les lots 1 à 11 + 14,
Vu les besoins d'ajustements du marché,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de porter un avenant au contrat du lot 14 tel que :

Montant initial : 78 000€HT

Montant de l'avenant 1 : 6 323.40€HT

Nouveau montant : 84 323.40€HT soit une augmentation de 8.11%

Tva 20% portant le nouveau montant à 101 188.08 €TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET

